

Le 11 novembre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 11 novembre 2013 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-240-11-13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 NOVEMBRE 2013

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 6t) Représentant à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
- 6u) Représentants du Comité des loisirs du secteur Ouest de Portneuf
- 6v) Augmentation de la capacité des pompes à la station de pompage PP-1 : demande de certificat d'autorisation (article 32) : mandat à BPR infrastructure inc.
- 6w) Camion d'unité d'urgence : mandat à Alain Côté consultant inc.
- 7d) Contribution financière : Carrefour FM Portneuf

Remis à une date ultérieure :

Aucun

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-241-11-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 1^{er} octobre 2013 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et la greffière-trésorière adjointe soient par la présente résolution autorisés à le signer.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2013

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-242 -11-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2013

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 3 octobre 2013 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2013

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-243 -11-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2013

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 30 octobre 2013 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance :

- Des signatures pour servitude : avenue de l'Ardoise et rue du Calcaire;
- Des signatures de 3 contrats de vente : 2 sur la rue Matte et 1 pour le développement Adrien Vohl;
- D'une réunion à la MRC de Portneuf;
- De la formation du nouveau comité pour le Pavillon André Darveau;
- Plusieurs rencontres pour le parc industriel;
- Du souper de l'Âge d'or.

SM-244-11-13

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles d'octobre 2013 au montant de 612 274,56 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	63 054,61 \$
comptes à payer :	86 786,72 \$
03-10 :	256 320,95 \$
03-10 :	46 303,38 \$
09-10 :	49 793,35 \$
09-10 :	2 619,50 \$
23-10 :	4 011,30 \$
23-10 :	3 064,64 \$
24-10 :	15 000,00 \$
31-10 :	5 367,48 \$
31-10 :	39 130,61 \$
06-11 :	40 822,02 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2013

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 octobre 2013 et est disposé à répondre aux questions.

Il y a eu dépôt du rapport du maire de la situation financière 2013.

Il y a eu dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de madame Élyse Lachance, messieurs Guy Denis, Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel et Marc Boivin.

Il y a eu dépôt des états comparatifs.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 312-00-2012 CONCERNANT LES
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT POUR LES TOITURES DES
BÂTIMENTS**

Règlement 312-05-2013

Monsieur Christian Gravel, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage 312-00-2012 concernant les matériaux de revêtement pour les toitures des bâtiments.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-245-11-13

**ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT 312-05-2013
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 312-00-2012
CONCERNANT LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT POUR
LES TOITURES DES BÂTIMENTS**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le projet du règlement 312-05-2013 modifiant le règlement de zonage 312-00-2012 concernant les matériaux de revêtement pour les toitures des bâtiments.

Projet du règlement 312-05-2013

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 312-00-2012 est entré en vigueur le 24 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le chapitre 5 du règlement de zonage indique les matériaux qui sont prohibés pour le recouvrement extérieur des murs et des toitures des bâtiments principaux et complémentaires;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage de façon à permettre l'utilisation de la tôle formée d'un alliage d'aluminium et de zinc sur tout le territoire de la ville;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 11 novembre 2013;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT ET EN CONSÉQUENCE, CE
CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT:**

QUE ce Conseil adopte le projet du règlement **312-05-2013** et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit:

Article 1: TITRE

Le présent projet de règlement porte le titre de "**Règlement numéro 312-05-2013 modifiant le règlement de zonage #312-00-2012 concernant les matériaux de revêtement pour les toitures des bâtiments**".

Article 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

Article 3: BUT

Le but du présent projet de règlement vise à apporter des précisions au paragraphe 3 de la section 5.2 du règlement de zonage concernant l'utilisation de la tôle. Plus particulièrement, il vise à permettre la tôle qui est formée d'un alliage d'aluminium et de zinc pour le recouvrement des toitures des bâtiments sur le tout le territoire de la ville.

Article 4: MODIFICATION DU CHAPITRE 5

Le paragraphe 3 de la section 5.2 du règlement de zonage intitulée « Recouvrements extérieurs prohibés » est remplacé par le paragraphe suivant :

« 3° La tôle galvanisée ou non prépeinte en atelier, sauf pour les bâtiments agricoles ou industriels. Toutefois, la tôle galvanisée de type « à la canadienne », « à l'ancienne », «à baguette» ou «pincée» ainsi que celle formée d'un alliage d'aluminium et de zinc sont autorisées pour le revêtement des toitures; »

Article 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

SM-246-11-13

REPRÉSENTATION SUR LES COMITÉS DE TRAVAIL 2013-2017

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte les responsabilités des élus municipaux :

Comité de travail - 2013-2017

*** Le Maire est d'office sur tous les comités.
Maire-suppléant : Christian Gravel

Représentant à la MRC	Guy Denis Christian Gravel
Administration	Guy Denis Jacques Bédard
Gestion du personnel et relations de travail	Jacques Bédard Marc Boivin
Loisirs	Christian Gravel Carol Denis
Politique familiale	Élyse Lachance

Sécurité publique	Élyse Lachance Carol Denis
Transport et hygiène du milieu	Sylvain Naud Marc Boivin
Urbanisme	Sylvain Naud Marc Boivin Carol Denis
Office Municipal d'Habitation HLM	Christian Gravel
Régie intermunicipale de gestion des déchets	Jacques Bédard Sylvain Naud
Soirée des bénévoles (reconnaissance)	Élyse Lachance
Pavillon André Darveau	Guy Denis
Télé communautaire CJSR	Jacques Bédard

SM-247-11-13

FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS

CONSIDÉRANT la venue de deux nouveaux élus au sein du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une formation;

CONSIDÉRANT l'obligation de suivre le cours sur le comportement éthique;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE madame Élyse Lachance et monsieur Carol Denis participent, pour un montant de 1 103,76\$, taxes incluses aux formations suivantes :

- 6 décembre 2013 : Le comportement éthique;
- 7 décembre 2013 : Rôles et responsabilités des élus, module 1.

SM-248-11-13

**ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL POUR LES AVIS
PUBLICS**

CONSIDÉRANT les articles 337 et 345 de la *Loi des cités et villes* obligeant à déterminer les endroits d'affichage des avis publics ;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil désigne l'Hôtel de ville pour la publication d'un avis public donné pour des fins municipales et par insertion dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville.

QUE l'on annule la résolution SM-170-06-10.

SM-249-11-13

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : AMÉNAGEMENT
PAYSAGISTE EN FACE DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation demandé pour l'aménagement paysagiste en face de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le Conseil a invité Les Cultures Tournesol inc. et Louis Thibault paysagiste;

CONSIDÉRANT que le directeur général / greffier-trésorier a procédé à l'ouverture des appels d'offres telle que prescrite;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes dont voici le détail, taxes en sus :

Les cultures Tournesol inc.	3 125,\$
Louis Thibault paysagiste	2 397,\$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission Louis Thibault paysagiste soit acceptée au montant de 2 397,\$, taxes en sus, pour l'aménagement paysagiste en face de l'Hôtel de ville étant conforme au devis et que le paiement soit autorisé.

SM-250-11-13

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS : APPELS D'OFFRES POUR
L'ACHAT D'UN CAMION DE TYPE FREIGHTLINER, ANNÉE
2014, MODÈLE M2-106 ET SES ÉQUIPEMENTS AUX FINS DE LA
PROTECTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil à compléter l'équipement routier pour la protection contre l'incendie par l'achat d'un véhicule d'unité d'urgence;

CONSIDÉRANT que le directeur général/greffier-trésorier a procédé par appel d'offres publics sur SÉAO pour l'achat d'un tel camion;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faites le 28 octobre 2013 à 15h05 dont voici les résultats, taxes en sus;

Maxi Métal (1983) inc.	200 195,\$
Héloc ltée	202 680,\$
Équipement Levasseur	207 362,\$
Industries Lafleur	216 835,\$

CONSIDÉRANT l'estimation du contrat fait par la Ville en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* était de 175 000,\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que les prix soumis dépassent considérablement cette estimation du contrat;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE REJETER toutes les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat d'un camion de type Freightliner, année 2014, modèle M2-106 et ses équipements aux fins de la protection et de la lutte contre les incendies au motif que les prix soumis sont trop élevés par rapport à l'estimation du contrat par la Ville.

D'AUTORISER le directeur général/greffier-trésorier à procéder à un nouvel appel d'offres pour l'achat d'un camion dont les spécifications techniques seront redéfinies.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires.

Monsieur Carol Denis quitte son siège à ce moment-ci de l'assemblée.

SM-251-11-13

**DÉVELOPPEMENT FUTUR : OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR « AVIS DE NON
ASSUJETTISSEMENT AU MDDEFP CONCERNANT LES
MILIEUX HUMIDES »**

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil à développer le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT que dans le futur développement visé, l'on doit faire une demande d'avis de non-assujettissement relativement à savoir si les milieux humides présents sur le site de l'étude sont assujettis ou pas à l'article 22 de la Loi de la qualité de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte les honoraires professionnels de monsieur Richard Bouchard de Génivar au montant de 2 250\$, taxes en sus, afin qu'il puisse réaliser et déposer au MDDEFP une demande d'avis de non-assujettissement à des milieux humides sur les lots 3 233 032 et 3 233 033.

SM-252-11-13

**AUTORISATION DU PAIEMENT DE L'ACOMPTE POUR
L'ACHAT DE LA TERRE DE MONSIEUR CAROL DENIS
PORTANT LES LOTS 3 233 032 ET 3 233 033**

CONSIDÉRANT l'acquisition conditionnelle des lots 3 233 023 et 3 233 033 appartenant à monsieur Carol Denis par une promesse d'achat/vente;

CONSIDÉRANT que suite à sa signature, le Conseil doit verser un montant de 15 000,\$ selon l'article 3.2;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le directeur général/greffier-trésorier à payer la somme de 15 000,\$ à monsieur Carol Denis comme dépôt remboursable et paiement du prix de vente.

Monsieur Carol Denis revient à son siège à ce moment-ci de l'assemblée.

SM-253-11-13

**CLUB POULAMON INC. : DEMANDE DE SIGNALISATION
POUR PASSAGE DE MOTONEIGE**

CONSIDÉRANT la demande de signalisation et du droit de passage récurrente annuellement;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la demande du Club Poulamon pour la pose de panneaux :

- D-270-9 : signal avancé de traverse et P-270-9 traverse de motoneige
 - sur la rue du Parc Industriel à l'entrée avant et après la traverse de chemin de fer ;
 - dans le 3^{ième} Rang ouest à la sortie du sentier située sur le côté de la voie ferrée nord-ouest et à l'entrée de la route pour Lachevrotière.

QUE le Conseil permette la circulation :

- sur l'accotement sud de la route du 3^{ième} Rang entre la traverse de motoneige et l'entrée de la route pour Lachevrotière, sur une distance d'environ 200 mètres dans les deux directions;
- entre le boulevard Bona-Dussault et le garage du Club à l'entrée du parc industriel au même endroit que les hivers passés.

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

CONSIDÉRANT l'obligation de la responsable aux taxes municipales de déposer un rapport des comptes en souffrance selon l'article 511 de la *Loi des cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le rapport déposé.

QUE la responsable aux taxes municipales soit autorisée à prendre les procédures nécessaires pour le recouvrement des comptes en souffrance suivant la politique de recouvrement de la ville.

8472-44-3690	1 413.27 \$	8672-26-2380	1 507.21 \$
8472-55-0957	244.68 \$	8672-26-3370	1 340.84 \$
8472-62-7499	2 883.85 \$	8672-26-3406	1 771.49 \$
8472-84-9223	103.92 \$	8672-26-4260	380.62 \$
8472-89-8369	1 211.80 \$	8672-32-6355	733.11 \$
8472-94-0531	3 141.37 \$	8672-35-6123	1 514.62 \$
8472-96-7843	2 428.13 \$	8672-43-6906	363.43 \$
8474-91-9210	131.34 \$	8672-51-7269	1 062.69 \$
8572-05-5377	2 119.24 \$	8672-53-5298	1 322.98 \$
8572-05-8548	892.11 \$	8672-53-5729	1 024.11 \$
8572-19-9012	632.74 \$	8672-54-4015	369.82 \$
8572-49-1435	3 645.05 \$	8672-60-2499	633.00 \$
8572-86-9091	554.93 \$	8672-61-2389	10 423.61 \$
8572-89-7152	6 743.84 \$	8672-62-3742	1 285.67 \$
8572-93-8525	103.97 \$	8672-63-1552	2 977.56 \$
8572-94-5598	347.85 \$	8672-63-1729	1 675.85 \$
8572-98-9326	752.76 \$	8672-63-3409	1 476.98 \$
8573-23-1870	803.75 \$	8672-64-6861	528.90 \$
8573-28-0461	960.72 \$	8672-66-6025	721.39 \$
8573-34-8693	290.91 \$	8671-71-0661	5 811.72 \$
8573-36-4897	1 165.03 \$	8672-77-8377	1 920.76 \$
8573-53-2416	550.53 \$	8672-80-4182	449.58 \$
8573-55-1735	615.88 \$	8672-93-0549	866.67 \$
8573-65-3141	2 004.35 \$	8672-98-6807	728.80 \$
8573-65-8368	353.60 \$	8770-45-9792	4 561.12 \$
8573-65-9778	928.57 \$	8770-48-8743	3 379.48 \$
8573-75-5059	370.92 \$	8770-65-0073	104.89 \$
8670-22-4741	145.84 \$	8771-07-0054	2 619.57 \$
8671-68-9428	2 670.51 \$	8771-08-3862	1 906.78 \$
8671-78-3974	226.71 \$	8771-16-0050	1 669.21 \$
8671-79-5237	2 012.81 \$	8771-18-2747	673.20 \$
8671-79-9525	1 050.76 \$	8771-25-7274	1 164.31 \$
8671-98-2398	2 677.90 \$	8771-27-1998	1 476.44 \$

8671-99-6754	898.46 \$
8672-03-4279	1 620.22 \$
8672-14-5686	1 435.97 \$
8672-16-3749	707.65 \$
8672-17-2678	498.68 \$
8672-18-5624	1 388.01 \$
8672-25-5273	270.87 \$

8771-45-4022	778.45 \$
8771-45-6143	130.00 \$
8771-45-7097	1 856.85 \$
8771-52-5981	397.62 \$
8772-05-2011	2 471.19 \$
8970-59-6937	318.01 \$
Total	115 398.03 \$

***En 2012 : 54 968,34\$

***En 2011 : 106 531,80\$

SM-255-11-13

PAIEMENT DU DON DE MADAME LISE DARVEAU À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU PAVILLON ANDRÉ DARVEAU

CONSIDÉRANT que le Pavillon André Darveau est terminé;

CONSIDÉRANT que le don de 69 500,\$ de madame Lise Darveau doit être versé;

CONSIDÉRANT la réserve financière et fonds réservés que la Ville retient pour ces fins;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de 69 500,\$ à la Coopérative de solidarité du Pavillon André Darveau pris à même la réserve financière-fonds réservés « Pavillon André Darveau ».

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-256-11-13

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : PAVAGE DE L'AVENUE DE L'INDUSTRIE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation demandé pour le pavage de l'avenue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT que le Conseil a invité Construction & Pavage Portneuf et Asphalte St-Ubalde inc.;

CONSIDÉRANT que le directeur général / greffier-trésorier a procédé à l'ouverture des appels d'offres sur invitation telle que prescrite;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes dont voici le détail, taxes incluses :

Construction & Pavage Portneuf inc.	48 815,06 \$
Asphalte St-Ubalde inc.	-----

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission Construction & Pavage Portneuf inc.. soit acceptée au montant de 48 815,06 \$, taxes incluses, pour le pavage de l'avenue de l'Industrie étant conforme au devis.

QUE ce montant soit pris à même le règlement 289-00-2006-E.

SM-257-11-13

**ACHAT DU TERRAIN : PARC INDUSTRIEL : CORPORATION
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DES-
CARRIÈRES**

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique de Saint-Marc-des-Carières a comme objectif le développement de tous les secteurs résidentiel, commercial et industriel;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique de Saint-Marc-des-Carières voit dans la vente de ce terrain un potentiel immense pour l'agrandissement du parc industriel;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil achète pour la somme de 1,\$ le terrain portant les lots # 4 940 526 et # 4 940 527 au parc industriel à la Corporation de développement économique de Saint-Marc-des-Carières.

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-258-11-13

**FACTURES : CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX :
RUE SAINT-JOSEPH : LABORATOIRES D'EXPERTISES DE
QUÉBEC LTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures #17402 et #17592 au montant de 4 028,67 \$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux de la rue Saint-Joseph aux Laboratoires d'expertises de Québec Ltée.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-04033-711.

SM-259-11-13

**FACTURE : ARPENTAGE DE TERRAINS : RUE MATTE :
MAURICE CHAMPAGNE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1310-6341 au montant de 1 385,\$, taxes en sus, pour l'arpentage de 8 terrains sur la rue Matte à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-04004-721.

SM-260-11-13

**FACTURE : HONORAIRES PROFESSIONNELS : ÉTUDE DE
CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE : AVENUE DE
L'ARDOISE ET RUE DU CALCAIRE : BPR INFRASTRUCTURE
INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #15035045 au montant de 1 068,\$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels concernant l'étude de caractérisation environnementale sur l'avenue de l'Ardoise et la rue du Calcaire : BPR infrastructure inc.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-05031-721.

SM-261-11-13

**FACTURE : RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JOSEPH :
DEMANDE DE PAIEMENT #2 : CONSTRUCTION & PAVAGE
PORTNEUF INC.**

CONSIDÉRANT la recommandation de BPR infrastructure inc.;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #28227 au montant de 155 417,42 \$, taxes en sus, pour la demande de paiement #2 concernant la réfection de la rue Saint-Joseph à Construction & Pavage Portneuf inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04033-711.

SM-262-06-13

**FACTURE : HONORAIRES PROFESSIONNELS : ASSISTANCE
TECHNIQUE POUR LES CONDUITES SUR LA RUE ST-
JOSEPH : BPR INFRASTRUCTURE INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #15035374 au montant de 16 845\$, taxes en sus, pour l'assistance technique pour les conduites sur la rue St-Joseph à BPR infrastructure inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04033-711.

SM-263-11-13

**REPRÉSENTANT À LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE monsieur Jacques Bédard soit le représentant et en son absence, monsieur Sylvain Naud le remplace pour la ou les réunion(s) à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

SM-264-11-13

COMITÉ DES LOISIRS DU SECTEUR OUEST DE PORTNEUF

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le renouvellement du mandat de messieurs Sylvain Morissette et Christian Gravel et en l'absence de l'un ou l'autre, monsieur Carol Denis sur le Comité des loisirs de l'Ouest de Portneuf.

SM-265-11-13

**AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DES POMPES À LA
STATION DE POMPAGE PP-1 : DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION (ARTICLE 32) : MANDAT À BPR
INFRASTRUCTURE INC.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de vérifier notre système de pompage plus précisément à la station de pompage PP-1;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise BPR infrastructure inc. à présenter une demande de certificat d'autorisation (article 32 de la LQE) au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée au plus tard 60 jours après la fin des travaux.

QUE le Conseil autorise le paiement de 548,\$ à l'attention du ministère des Finances et de l'Économie du Québec pour le traitement de la demande de certificat d'autorisation (article 32 de la LQE).

QUE le Conseil autorise le directeur général/greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-266-11-13

CAMION D'UNITÉ D'URGENCE : MANDAT À ALAIN CÔTÉ CONSULTANT INC.

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil à compléter l'équipement par l'achat d'un camion d'unité d'urgence pour la protection et la lutte contre les incendies;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire utiliser les services d'un professionnel pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil mandate monsieur Alain Côté d'Alain Côté consultant inc. selon l'offre de service datée du 23 novembre 2012 et pour un montant de 8 500 \$, taxes en sus pour l'achat d'un camion d'unité d'urgence pour la protection et la lutte contre les incendies.

SM-267-11-13

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE : DÉFI ESPAGNOL : ÉCOLE
SECONDAIRE ST-MARC**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise une contribution financière de 100,\$ pour les étudiants de l'École secondaire St-Marc et résidant à Saint-Marc-des-Carières dans le cadre du voyage « Défi espagnol ».

SM-268-11-13

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE : PANIERS DE NOËL : ÉCOLE
SECONDAIRE ST-MARC**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accorde un don de 150,\$ afin de soutenir les familles moins favorisées des élèves de l'École secondaire St-Marc en leur offrant un panier de Noël.

SM-269-11-13

CONTRIBUTION FINANCIÈRE : CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT la demande financière des Chevaliers de Colomb pour organiser une fête de Noël aux personnes âgées résidant au CHLD de Saint-Marc-des-Carrières, au centre d'hébergement Mirodor, à la maison Lessard, la Résidence Mo-Ly et au chaînon de Saint-Gilbert;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil à participer à cet événement annuel;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 100,\$ pour leur activité des fêtes auprès des personnes âgées ci-haut mentionnées aux Chevaliers de Colomb.

SM-270-11-13

CONTRIBUTION FINANCIÈRE : CARREFOUR FM PORTNEUF

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accorde un don de 100,\$ afin de soutenir les familles monoparentales, les familles recomposées et les personnes seules dans toute la région de Portneuf à Carrefour FM Portneuf.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-271-11-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 21h00.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Guy Denis, maire